

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 3161 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

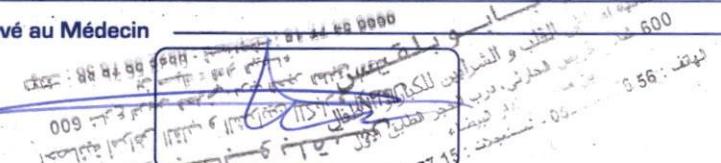
Nom & Prénom : MOUJTAHID ABDELLAH

Date de naissance : 14 5 1955

Adresse :

Tél. : 0661727576 Total des frais engagés : 600 Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25/02/2013

Nom et prénom du malade : MOUJTAHID ABDELLAH

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA clinique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 25/02/2013

Le : 25/02/2013

Signature de l'adhérent(e) : AB

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/02/2023		634 P.C.6	INPE: 091184630	<i>BABOU BABOU</i> Dr. BABOU BABOU Cardio-Vasculaires Maladies Adultes et Enfants 60, Av. Arrix, Maroc 1 ^{er} étage 06 54 77 44 15 tél: 05 22 26 18 98 - Bureau d'Affranchissement de la Poste - Casablanca IF: 547591 - INPE: 0920575823 RC: 002865498000015

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE SBATA CASABLANCA 9-261, BD SAKIA EL HAMRA CAMILA 5 CD - CASABLANCA Tél.: 05 22 37 19 15 IF: 50484284 - TP: 37300988 RC: 002865498000015</i>	23/02/2023	192,40

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 B 00000000 11433553		
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Balkis BABOU

Spécialiste des maladies
Cardio-Vasculaires

- Echodoppler cardiaque-couleur
- Holter tensionnel - Holter Rythmique
- Epreuve d'effort
- Spécialiste de la cardiologie pédiatrique
- Traitements et suivi de l'hypertension artérielle et des dyslipidémies
- Cardio - Oncologue



دكتورة بلقيس بابو

احصائية أمراض القلب و الشرايين

- الفحص بالصدري بالألوان
- تخطيط القلب عند المجهود
- علاج أمراض القلب عند الأطفال والرضع
- علاج وتتبع أمراض الضغط الدموي
- أمراض الكوليستيرول
- تسجيل الضغط الدموي ودقنات القلب على المدى الطويل
- علاج أمراض القلب عند مرضى السرطان

28/02/2023
Casablanca : الدار البيضاء في :

Moujtahid

ABDE PRACTIM

164,70

1) TRiphilix

27,70

Y - cardios

192,40

Dr. BABOU Balkis
Spécialiste des Maladies
Cardio-Vasculaires Adultes et Enfants

600, Av. Driss Harti 1^{er} Etage Db.Lahjar
Cité Djmaâ, Préfecture d'Arrondissement Ben M'sik
Tél. : 05 22 56 76 56 - Urgence : 06 66 54 77 15

PHARMACIE SBATA CASA SARL AU
259-261, BD SAKIA EL HAMRA,
JAMILA 5 CD - CASABLANCA

Tél. : 05 22 37 19 15

IF : 50484284 - IP : 37300988

RC : 517591 - INPE : 092052562

ICE : 002865498000015



6 118001 130313
TEPLIXAM 10mg/2,5mg/5mg
30 comprimés bilingués
PPV : 164,70 DH
Servier Maroc - Casablanca



6 118001 090280
Cardiaspirine 100 mg/30cpr
Acide acetyl salicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.